

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE

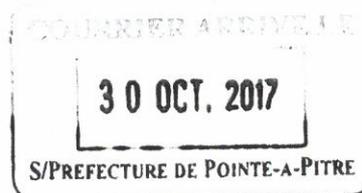
RÉGIE ASSAINISSEMENT
NORD CARAÏBES
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 21 SEPTEMBRE 2017
MEMBRES EN EXERCICE : 12
MEMBRES PRESENTS : 09

DATE DE LA CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2017-42



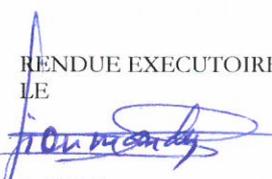
OBJET : Opération « Création du réseau d'eaux usées à la rue Guy TIROLIEN – Territoire de la ville de Port-Louis »

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M. CHATEAUBON Jean-Claude	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M ^{me} OBERTAN Pamela		X	
M. REINETTE Pierre		Excusé	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line	X		

RENDUE EXECUTOIRE,
LE


Le Président

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Rénalt SIOUMANDAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/042 du SIAEAG, en date du 15 septembre 2016, portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CA-ASS-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CS 2017-04/037 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes ;



Vu la délibération n°CA-ASS-2017-36 en date du 21 septembre 2017 portant régularisation des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes,

Vu les statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/069 du SIAEAG, en date du 24 août 2017, portant affectation des biens transférés par la CANGT au SIAEAG au profit de RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CA-ASS-2017-35 en date du 21 septembre 2017 portant approbation de l'affectation des biens nécessaires au service d'assainissement de RéNoC-Assainissement ;

CONSIDERANT les différents signalements d'administrés face à des problèmes d'insalubrité publique liés à la saturation de leurs anciens systèmes d'assainissement individuels ;

CONSIDERANT que la rue Guy TIROLIEN est située au centre-bourg de PORT-LOUIS et ne dispose pas d'un système de collecte des eaux usées ;

CONSIDERANT que la création de ce réseau de collecte permettra d'acheminer les effluents pour traitement vers la station d'épuration de Lalanne ;

CONSIDERANT que les habitations qui seront desservies datent d'avant 2007 ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER la mise œuvre de l'opération « Création du réseau d'eaux usées à la rue Guy TIROLIEN – Territoire de la ville de Port-Louis » qui consiste en :

- La réalisation d'un réseau en gravitaire DN 200 PVC et DN 160 PVC qui permettra de raccorder l'ensemble des usagers au réseau collectif existant ;
- La mise en place d'un poste de relevage au carrefour des rues Guy TIROLIEN et Nelson MANDELA, qui permettra de collecter l'ensemble des eaux usées qui seront évacuées du réseau existant, pour traitement vers la nouvelle station d'épuration de Lalanne.

ARTICLE 2 : DE VALIDER le plan de financement prévisionnel proposé comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Fonds Publics :		
(FEDER, Région, Département, Office de l'Eau, AFB...)	185 600,00 € HT	80%
Régie Assainissement Nord Caraïbes	46 400,00€ HT	20%
TOTAL	232 000,00€ HT	

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Assainissement à procéder à la réalisation des études et travaux afférents à cette opération

ARTICLE 4 : D'AUTORISER le Directeur de RéNoC- à solliciter les subventions afférentes à cette opération ;

ARTICLE 5 : D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Assainissement à assurer la conduite complète de l'opération et la réception des travaux ;

ARTICLE 6 : D'IMPUTER les dépenses sur le budget « Assainissement » de RéNoC-Assainissement ;

ARTICLE 7 : Le Président et le Directeur de RéNoC-Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,



RéNoC-Assainissement
Rue du Docteur CHOVI
Espérance
97111 MORNE-À-L'EAU
Tél.: 05 90 24 83 56
Siret : 824 342 265 00017

Rénalt SIOUMANDAN

